




Au sommaire

N°21 - 1 juillet 2020

Dérogation semis de CIPAN	1	
Dérogation terres argileuses	1	
Maïs	2	
Pyrale, intervenir rapidement si ce n'est fait.	2	
Lutte chimique	2	
Divers	4	
Lutte contre l'ambrosie		4
Jachère		4
Règles d'entretien des jachères		4

Dérogation semis de CIPAN

Dérogation terres argileuses

Si vous ne souhaitez pas semer de CIPAN en raison de vos terres très argileuses, il faut renvoyer le formulaire de déclaration à la DDT avant le 15 août.

- Le formulaire est à l'adresse suivante : <https://urlz.fr/do7w>
- Le mail de retour est : ddt-seef@puy-de-dome.gouv.fr

Pour rappel, cette dérogation n'est possible que pour les sols dont la teneur en argile est supérieure ou égale à 30%, dans les autres situations, le semis de CIPAN est obligatoire.

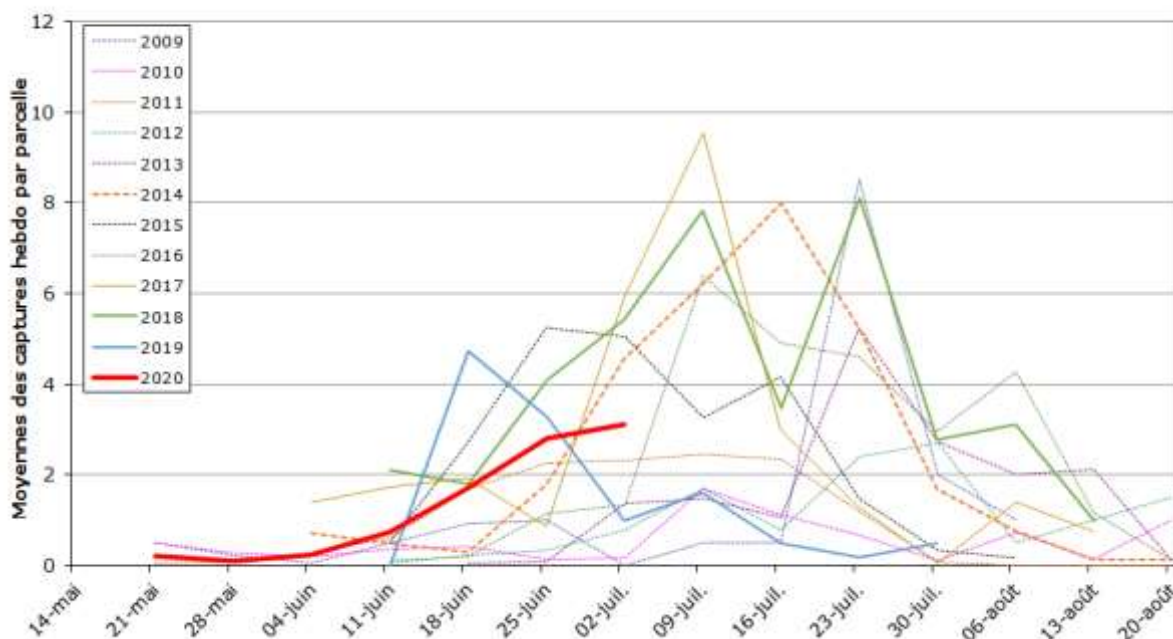
Cette dérogation n'est accessible que si vous avez réalisé un reliquat sur la parcelle, ou un pilotage de la fertilisation.

Mais

Pyrale, intervenir rapidement si ce n'est fait.

Le vol est assez peu marqué cette année en Limagne, quelques captures montre qu'il faut rester prudent, la pyrale est toujours présente (source BSV Auvergne de cette semaine).

Evolution des captures moyennes de pyrales en Auvergne



Lutte chimique

Les dates d'interventions recommandées en conventionnelles sont en cours, intervenir sans tarder car le pic de ponte est cette semaine.

Le premier enjeu de la lutte contre la pyrale et la préservation du rendement, mais le second enjeu est tout aussi important, c'est la qualité sanitaire.

Il est indispensable de bien maîtriser la pyrale pour minimiser les portes d'entrée pour les fusariose, et ainsi préserver la qualité sanitaire du maïs en mycotoxines.

Attention aux interventions tardives, la floraison commence pour les variétés précoces, les produits doivent alors avoir la mention abeille. **Emploi autorisé durant la floraison, et/ou au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles.**



Les produits efficaces sont assez proche, avec un plus pour CORAGEN, comme le montre les essais Arvalis institut du végétal ci-dessous.

Produit	Matière active	Dose AMM	ZNT - DVP	Mention de danger
Coragen	Chlorantaniliprole	0,125 l/ha	5 m -	H410
Karate Zeon	Lambda-cyhalotrine	0,2 l/ha	50 m -	H302 - H332 - H317 - H410
Success 4 (AB)	Spinosad	0,2 l/ha	5 m-	H410

(AB) utilisable en agriculture biologique

En cas de traitement au stade limite passage tracteur, qui sera atteint dans les prochains jours, nous recommandons le CORAGEN, qui a une meilleure persistance d'action.

Colza

Réussir son colza 2020-2021

La réussite du colza passe par un colza robuste à l'automne (photo ci-contre), pour qu'il soit capable de résister aux ravageurs comme l'altise. Ceci passe par un semis précoce, dès le 10-15 août.

Les pratiques culturales ont alors une influence majeure pour obtenir un colza robuste :

Le travail du sol et le mode de semis doivent permettre :

- d'obtenir un lit de semence favorable à un bon contact terre-graine, en évitant la gêne occasionnée par les résidus du précédent ;
- d'obtenir une structure du sol favorable à un bon enracinement du colza si le sol est tassé ;
- de limiter l'assèchement du sol en évitant les passages répétés ;
- de contrôler les adventices graminées et les ravageurs du sol, comme les limaces ou les rongeurs. A l'inverse, le semis direct permet d'éviter les levées d'adventices dicotylédones.



La date et la densité de semis : elles doivent permettre d'avoir une levée précoce et d'éviter une surdensité qui conduirait à des pieds chétifs.

L'objectif de peuplement doit permettre d'obtenir des pieds robustes et dépend du type de sol et de l'écartement de semis

Peuplement optimal à viser en fin de levée (en plantes par mètre carré ou par mètre linéaire)

Terres Inovia : L. Jung

	Sol profond, disponibilité en azote élevée (situation favorable à la croissance ; risque limité de stress hydrique au printemps)	Sol superficiel disponibilité en azote faible (situation peu favorable à la croissance ; avec risque de stress hydrique au printemps)
Ecartement 15 à 34 cm	25 à 35 plantes/m ²	30 à 35 plantes/m ²
Ecartement 35 à 44 cm	10 plantes/ml (≈ 25 plantes/m ²)	12 pl/ml (≈ 30 plantes/m ²)
Ecartement 45-50 cm (type betterave, tournesol)	10-12 plantes/ml (≈ 25 plantes/m ²)	14-15 pl/ml (≈ 30 plantes/m ²)
Ecartement 60 cm (type tournesol)	10 à 15 plantes/ml (≈ 20 à 25 plantes/m ²)	Non recommandé
Ecartement 70-80 cm (type maïs)	10 à 15 plantes/ml (≈ 15 à 20 plantes/m ²)	Non recommandé

La densité de semis, qui doit permettre d'atteindre le peuplement optimal, se raisonne en fonction des pertes attendues à la levée qui dépendent du type de sol et du mode de semis (moins de pertes avec un semoir monograine, plus de pertes en semis direct).

Retrouvez le guide colza de terres inovia en lien ICI : <https://www.terresinovia.fr>

Divers

Lutte contre l'ambrosie

La lutte contre l'ambrosie se déplace aux bordures de champ, l'année est très précoce, nous retrouvons donc des ambrosie qui ont déjà un fort développement (voir photo ci-contre) ! Il est donc important de les détruire mécaniquement ou chimiquement avant le début de la floraison.

Jachère

Règles d'entretien des jachères

Les dates d'interdiction de broyage des jachères commencent le **1 juin et se terminent le 10 juillet inclus**.

Il n'est pas possible de récolter les jachères, par contre les bandes tampons et les bordures de champ n'ont pas de contrainte.

